

Conditions et informations de voyage complémentaires de BASIC TRAVEL

Table des matières des présentes conditions et informations de voyage complémentaires

I	Conditions et informations applicables
II	Préférences, points essentiels et besoins particuliers
III	Arrivée et départ
IV	Documents de voyage
V	Nombre de personnes
VI	Camping
VII	Animaux de compagnie
VIII	Linge
IX	Nettoyage
XI	Coûts supplémentaires
X	Caution
XII	Intérieur et inventaire
XIII	Jardin/terrain
XIV	Piscine
XV	Entretien courant jardin/piscine
XVI	Réclamations
XVI	Travaux de construction
XVIII	Autre pays, autres mœurs et coutumes et comportements adaptés
XIX	Conseils

I Conditions et informations applicables

Nos conditions générales et les présentes conditions et informations de voyage complémentaires sont applicables sur tous nos contrats. En procédant à une réservation, vous déclarez avoir pris connaissance de toutes nos conditions et en accepter le contenu.

II Préférences, points essentiels et besoins particuliers

Il se peut que lors de la réservation d'un logement de vacances vous ayez des souhaits particuliers. À ce sujet, nous faisons une distinction entre les points préférentiels et les points essentiels. Les points préférentiels sont des souhaits que nous pouvons transmettre au responsable sur place, mais dont nous ne pouvons en garantir l'acceptation, tels que la location d'un appartement avec terrasse du côté de la piscine ou d'un appartement de plain-pied. Les points essentiels sont pour vous des impératifs décisionnels quant à la réservation ou non du logement. Vous devez signaler expressément les points essentiels avant de réserver un logement de vacances. Si un point essentiel est accepté, une confirmation par écrit de cela doit être remise. Pour l'acceptation de points essentiels, il se peut qu'un supplément soit demandé selon le logement de vacances. Les souhaits en rapport à des besoins particuliers font également partie des points essentiels. Du fait de besoins particuliers, il se peut que certains facteurs cruciaux pour vous ne soient pas présentés dans la description, tels que la présence d'une marche ou de différences de niveau dans le logement de vacances pour une personne à mobilité réduite, ou la présence d'un revêtement de sol particulier en cas d'asthme ou d'allergies. Il est donc extrêmement important qu'en cas de besoins particuliers, vous nous consultiez pour savoir si le logement choisi convient à votre situation.

III Arrivée et départ

Pour la majorité des logements de vacances que nous proposons, la période de location minimale est d'une semaine avec les samedis pour date d'arrivée et de départ. S'il est question d'une période de location minimale différente ou d'une date d'arrivée et de départ différente, cela est indiqué dans la description du logement de vacances. En général, pour les logements de vacances proposant des séjours d'un week-end ou pendant la semaine, les jours d'arrivée sont les vendredis (séjour d'un week-end ou d'une semaine) ou les lundis (séjour pendant la semaine).

Pour la majorité des logements de vacances, le logement est mis à votre disposition le samedi à partir de 16h00. Le jour du départ en fin de séjour, le logement doit être quitté avant 10h00. Une heure d'arrivée plus tard ou un créneau d'arrivée uniquement pendant certaines heures d'ouverture indiquées sont applicables pour certains logements de vacances. Parfois le logement doit être quitté plus tôt. Pour les séjours courts d'un week-end du vendredi au dimanche, l'heure limite de départ du logement est en général 18h00. Dans les documents de voyage, vous trouverez les heures d'arrivée et de départ précises qui s'appliquent pour le logement de vacances que vous avez réservé.

Les heures d'arrivée et de départ sont déterminées en tenant compte du délai nécessaire pour remettre en ordre le logement pour le locataire suivant. Pour cette raison, une arrivée plus tôt ou un départ plus tard n'est généralement pas possible.

IV Documents de voyage

Après réservation, vous recevez le contrat de location par voie électronique.

Huit semaines avant le jour d'arrivée, vous recevez également par voie électronique, les autres documents de voyage avec entre autres l'adresse du logement de vacances, une description d'itinéraire, un voucher, des informations de caractère domestique et les coordonnées de contact de la personne qui vous accueillera et vous remettra la clé (généralement, le propriétaire ou le gérant). Dans certain cas, la clé vous sera envoyée quelques semaines avant le jour d'arrivée. Le cas échéant, cela sera indiqué dans les documents de voyage.

Sur demande, nous pouvons vous envoyer le contrat de location et/ou les documents de voyage par la poste.

Vous devez remettre sur place le voucher imprimé au propriétaire ou au gérant.

Nous vous recommandons de vous munir de la description d'itinéraire, même si vous utilisez un GPS. Il arrive en effet souvent que le GPS n'identifie pas l'adresse exacte, voire vous guide vers un lieu totalement différent, car souvent plusieurs villages ou localités d'un pays portent le même nom. De plus dans certains hameaux ou régions, les noms de rues ne sont pas indiqués. Le cas échéant, la description d'itinéraire est indispensable pour la dernière partie de votre trajet. Toutes les coordonnées nécessaires (adresse et téléphone) du propriétaire et/ou du gérant figurent également sur la description d'itinéraire.

V Nombre de personnes

Nombre maximum de personnes autorisé

Pour chaque logement, il faut respecter le nombre maximum de personnes autorisé qui est précisé dans la description du logement, même si le nombre de lits disponibles est plus important. Le nombre maximum de personnes indiqué dans la description comprend les enfants et les bébés. Si malgré cela vous séjournez avec un nombre supérieur de personnes, cela peut entraîner la rupture du contrat de location. Cela signifie que le propriétaire peut vous refuser l'accès au logement de vacances loué. Dans un tel cas, vous ne pourrez pas invoquer un droit quelconque de

dédommagement ou de compensation pour les jours pendant lesquels vous n'aurez pas séjourné dans le logement.

Si vous souhaitez séjourner dans un logement réservé avec un nombre de personnes supérieur à celui indiqué lors de la réservation (dans la limite du nombre maximum autorisé), vous devez en informer Basic Travel ou le propriétaire du logement de vacances avant votre jour d'arrivée. Si un montant de séjour supérieur est applicable pour le nombre de personnes supérieur, le contrat de location doit être adapté en conséquence.

Voir également l'article 9 des conditions générales.

Visiteurs

En principe, vous pouvez accueillir des visiteurs dans le logement de vacances que vous louez.

Si ces visiteurs souhaitent passer la nuit dans le logement de vacances, cela est considéré comme une occupation du logement de vacances et les conditions susmentionnées concernant le nombre maximum de personnes autorisées sont applicables.

Si le nombre maximum de personnes autorisées dans le logement est dépassé en cas de réception de visiteurs pendant la journée, vous devez demander préalablement l'autorisation auprès du propriétaire ou du gérant.

VI Camping

Il est interdit de séjourner dans des tentes, des caravanes, des caravanes pliables, des camping-cars ou autres sur un jardin ou un terrain faisant partie du logement de vacances, sauf si le propriétaire vous a remis préalablement, expressément et par écrit l'autorisation de le faire.

VII Animaux de compagnie

Selon les logements de vacances, les animaux de compagnie sont autorisés ou non. Dans les descriptions des différents logements de vacances, il est indiqué si les animaux de compagnie sont autorisés ou non. S'il est indiqué que les animaux de compagnie sont autorisés sous certaines réserves, le propriétaire décidera de l'autorisation en fonction du nombre, de la sorte, de la race et/ou de la taille de votre animal de compagnie.

La présence d'un animal de compagnie doit toujours être signalée à la réservation, même si les animaux de compagnie sont autorisés dans la description du logement. Si vous êtes accompagné de plus d'un animal de compagnie, il est possible qu'une caution supplémentaire ou un supplément soit exigé. Si vous avez plusieurs animaux de compagnie, il se peut que des frais supérieurs de nettoyage obligatoire soient applicables.

L'accès à une piscine faisant éventuellement partie du logement de vacances est toujours interdit aux animaux de compagnie.

Il est également interdit aux animaux de compagnie de monter sur les canapés, les chaises ou les lits.

VIII Linge

Vous devez vous munir de votre linge de couchage, de salle de bain et de cuisine, sauf s'il est précisé dans la description du logement de vacances que cela est compris ou que ce linge peut être loué ou mis à disposition contre paiement. Les oreillers, les couvertures et les couettes sont toujours mis à disposition. Aucun linge n'est fourni pour les lits de bébés ou d'enfants éventuellement présents, sauf si la possibilité de le faire est expressément indiquée.

L'usage de taies d'oreillers, de draps et d'housse de couettes et de matelas est toujours obligatoire.

La literie et le linge de couchage ne doivent pas être utilisés à l'extérieur. Le linge pour la salle de bain ne doit également pas être utilisé à la piscine, sauf si des serviettes de bain spéciales sont fournies à cet effet.

IX Nettoyage

À la fin de votre séjour, vous êtes tenu de rendre le logement de vacances correctement rangé et propre, même si un nettoyage de fin de séjour est compris dans la location ou payé par vous. Cela signifie entre autres que la vaisselle a été faite et/ou que le lave-vaisselle a été vidé, que les ordures ont été évacuées et que les objets ont été remis à leur place d'origine.

Le jour du départ, un nettoyage de fin de séjour doit en outre être réalisé. Vous devez effectuer vous-même ce nettoyage de fin de séjour, sauf s'il est indiqué dans la description que ce nettoyage est compris dans la location, ou peut être éventuellement réalisé contre paiement ou qu'un paiement est obligatoire pour cela. Si vous avez plusieurs animaux de compagnie, il se peut que des frais supérieurs de nettoyage obligatoire soient applicables.

Si vous rendez le logement sans qu'il ait été nettoyé (ou s'il est insuffisamment nettoyé) et/ou rendu en ordre, le propriétaire ou le gérant peut demander un dédommagement pour cela ou retenir une partie de la caution.

X Coûts supplémentaires

Outre le montant de la location, des coûts supplémentaires peuvent être facturés. Cela peut être des coûts obligatoires ou des coûts optionnels. Si des coûts supplémentaires sont applicables, ils sont indiqués dans la description. Le mode de paiement des coûts supplémentaires est indiqué à côté des coûts cités ; soit au comptant sur place, soit directement avec le montant de la location à Basic Travel.

Un propriétaire peut demander un montant supplémentaire pour la consommation d'énergie, la taxe de séjour, le linge, le nettoyage de fin de séjour, un lit pour enfant et l'usage entre autres d'Internet, par exemple.

Coûts d'énergie

Les coûts de consommation d'énergie tels que l'électricité, le gaz et l'eau sont compris dans le montant de la location, sauf s'il est indiqué dans la description que des coûts supplémentaires seront facturés pour la consommation d'énergie.

Il se peut que les prix de l'énergie soient supérieurs à ceux appliqués dans votre pays. Les prix en Belgique sont bien plus élevés pour le gaz et le mazout, par exemple.

Nous vous invitons à ne pas gaspiller l'énergie dans le logement de vacances, pour votre profit et celui du propriétaire, mais aussi et surtout par respect pour l'environnement et la nature. Veuillez à éteindre les lumières ou le chauffage lorsque vous vous absentez, par exemple. Veuillez aussi que l'éclairage extérieur et celui de la piscine soient bien éteints la journée ou la nuit.

Taxe de séjour

Une taxe de séjour est redevable dans la majorité des pays. L'application et le montant d'une telle taxe sont déterminés par des règlements régionaux et dépendent de la saison et du lieu. Une réduction est généralement applicable pour les enfants. Si nous connaissons le montant de la taxe de séjour, nous le mentionnons dans les coûts obligatoires.

Certaines communes décident au printemps d'introduire ou d'augmenter la taxe de séjour. Les prix sont pour cette raison indiqués à titre indicatif. Il se peut également qu'aucune taxe de séjour ne soit

mentionnée dans la description de certains logements de vacances, mais qu'elle doit être acquittée directement sur place.

Équipements

Les équipements présents sont présentés dans la description des différents logements de vacances avec parfois l'indication du prix pour leur usage. Cela ne signifie toutefois pas que lorsqu'aucune indication de prix n'est indiquée, l'usage des équipements et de la blanchisserie ou l'accès à la discothèque, aux animations ou aux courts de tennis, par exemple, soient gratuits. En outre, lorsque des équipements sont mentionnés, il se peut que ceux-ci ne soient pas toujours ouverts. Bien que Basic Travel y apporte toute l'attention nécessaire, il se peut que les horaires d'ouverture et les prix soient entre-temps modifiés.

XI Caution

Une caution obligatoire doit être versée pour la majorité des logements de vacances que nous proposons. Le montant de cette caution diffère selon les logements de vacances et est déterminé en concertation avec le propriétaire du logement de vacances concerné. La caution sert de garantie pour le propriétaire en cas de dommages éventuels pendant votre séjour.

La caution est généralement payée au comptant sur place au propriétaire, au gérant ou à une agence. Pour certains logements de vacances, la caution doit être versée préalablement à Basic Travel. Cela est stipulé dans la description du logement concerné. Le versement de la caution à Basic Travel doit avoir été effectué au moins quatre (4) semaines avant le début de la période de location. À la fin de votre séjour, la caution versée vous est remboursée, après le cas échéant déduction des dommages survenus lors de votre séjour. Les coûts supplémentaires éventuels peuvent être déduits de la caution, s'ils n'ont pas été déjà réglés préalablement ou lors de votre arrivée. Cela diffère selon le logement de vacances. Dans certains cas, une caution versée sur place ne vous est pas restituée à la fin de votre séjour, mais sera transférée directement par le propriétaire ou l'agence sur place après votre départ. En cas de paiement à Basic Travel, le remboursement sera fait par Basic Travel, après que nous ayons contacté le propriétaire et après déduction des coûts supplémentaires et/ou dommages éventuels. Nous faisons en sorte de procéder à ce remboursement dans un délai maximum de quatre (4) semaines après la fin de la période de location.

Le remboursement et les déductions éventuelles ou les compensations déduites de la caution se font entre le propriétaire ou le gérant et le locataire. Si vous n'êtes pas d'accord avec la retenue ou la compensation déduite de votre caution appliquée par le propriétaire ou le gérant, Basic Travel agira en tant que médiateur. Basic Travel décline toutefois toute responsabilité pour une retenue sur la caution que vous contesteriez.

XII Intérieur et inventaire

Aménagement et confort

L'aménagement et la décoration des logements de vacances sont extrêmement variés et vont du style classique au style contemporain et de la simplicité au grand luxe. Nous essayons de donner une image de l'aménagement et du confort d'un logement de vacances la plus précise possible avec la description, l'évaluation faite par Basic Travel et les photos. Certains logements de vacances sont la résidence privée du propriétaire en dehors de la saison des vacances. Il se peut que vous trouviez des objets personnels du propriétaire, tels que des photos de famille, par exemple.

Des explications détaillées sont données concernant l'évaluation par Basic Travel sous la rubrique FAQ sur le site Internet.

Cuisine, vaisselle et couverts

Chaque logement de vacances possède une cuisine équipée avec un réfrigérateur, et suffisamment de vaisselle et de couverts pour le nombre maximum de personnes autorisé. Vous devez cependant tenir compte que certains objets usuels ne seront peut-être pas disponibles, à savoir bouilloire électrique ou traditionnelle, théière, coupe-tranche à fromage, tire-bouchon ou ouvre-boîte, par exemple. En France, les casseroles sont parfois sans couvercle et en Italie, les gens utilisent plus souvent un percolateur au lieu d'une cafetière électrique, par exemple. Il est également important que vous sachiez que dans de nombreuses destinations de vacances les cuisines sont différemment équipées, voire plus simples que celle de chez vous.

La présence d'une cafetière électrique, d'une bouilloire électrique, d'un presse-agrumes et autres petits appareils et objets ménagers n'est pas mentionnée dans la description du logement de vacances.

Coin salon et coin repas

La majorité des logements de vacances possède un coin salon et un coin repas. Toutefois, certains logements de vacances n'en possèdent pas. Dans la description du logement de vacances, vous pouvez découvrir les pièces et l'aménagement du logement concerné.

En outre, il se peut que le nombre de places assises d'un coin salon soit inférieur au nombre maximum de personnes autorisé. Dans certains cas, il en est de même pour le coin repas.

Lits

À l'étranger, les lits peuvent parfois être de dimensions différentes de celles auxquelles nous sommes habitués. La fermeté des matelas peut aussi être différente. Dans la description d'un logement, si aucune mesure de lits n'est indiquée, il s'agit généralement de lits aux mesures standard dans le pays concerné. En France, en Espagne et en Italie, les lits sont généralement de 1,90 x 0,80 m - 0,90 m pour un lit d'une personne et 1,90 m x 1,40 m pour un lit de deux personnes. Lorsque les mesures sont différentes et que Basic Travel en a été informée, cela est mentionné dans la description.

Salle de bain et douche

Dans les logements équipés d'une baignoire, celle-ci est généralement avec une pomme de douche. Parfois, cela n'en est cependant pas le cas. En outre, les pommes de douche ne sont parfois pas fixées au mur.

Il se peut également qu'il n'y ait pas de rideau de douche. Dans de nombreux pays, les rideaux de douche sont considérés comme non hygiéniques et donc ne sont pas installés.

Télévision

En ce qui concerne la télévision dans les logements de vacances, certains logements ne sont pas équipés de la télévision par câble, ce qui réduit le nombre de chaînes réceptionnées. Pour cette raison, on utilise souvent une antenne parabolique ce qui peut également influencer la réception. La réception par antenne parabolique ne signifie pas automatiquement que des programmes étrangers peuvent également être reçus. Souvent, le nombre de chaînes est limité aux chaînes nationales. S'il est possible de recevoir des chaînes étrangères et que Basic Travel en a été informée, cela est mentionné dans la description.

Internet

Si un accès Internet est présent dans le logement, cela est indiqué dans la description du logement. Il se peut néanmoins que la vitesse et la largeur de bande d'Internet soient plus lentes et plus faibles que celles auxquelles vous êtes habitué.

Basic Travel décline toute responsabilité pour une gêne ou un dommage occasionné du fait d'une coupure (temporaire) ou d'un mauvais fonctionnement de la liaison Internet.

Prises électriques et fiches (adaptateurs de voyage)

Dans certains pays, les prises électriques et les fiches sont d'un modèle différent.

Si vous vous munissez d'appareils électriques et de chargeurs personnels, nous vous recommandons d'acheter un adaptateur pour prises électriques que vous pourrez raccorder au réseau électrique dans le pays concerné.

Mobilier de jardin

Du mobilier de jardin est disponible dans la majorité des logements de vacances. Cela comprend généralement une table avec un nombre de chaises correspondant au nombre maximum de personnes autorisé. Ces chaises peuvent être de simples sièges baquets ou des chaises réglables plus luxueuses. La présence de chaises longues est mentionnée séparément. Il se peut que le nombre de chaises longues soit différent du nombre maximal de personnes autorisé. Pour cette raison, nous indiquons si nous le connaissons le nombre de chaises longues disponibles.

Dans certains cas, il n'y a pas de coussins pour le mobilier de jardin. Dans de nombreux pays, leur utilisation intensive par de nombreux gens est considérée comme non hygiénique et les coussins ne sont donc pas mis à disposition.

Barbecue

Dans certaines régions et à certaines périodes, la cuisson sur barbecue n'est pas autorisée à cause du risque d'incendie.

Si un barbecue est présent dans le logement de vacances que vous louez, il se peut que son usage soit strictement interdit pendant certaines périodes.

XIII Jardin/terrain

Les mots « jardin » et « terrain » sont utilisés dans la majorité des descriptions sur notre site Internet. La différence entre ces deux termes est importante. Par le terme « jardin » est entendu un terrain aménagé permettant de s'y détendre. Par le terme « terrain » est entendu un terrain peu ou pas aménagé et/ou entretenu. Il faut donc que vous vous attendiez à autre chose qu'un jardin si le terme terrain est utilisé dans la description.

Il faut également ne pas oublier que l'aménagement des jardins peut être différent selon les pays. Les jardins hollandais, par exemple, sont différents des jardins espagnols, français ou italiens.

XIV Piscine

Plusieurs points sont importants si vous louez un logement de vacances avec une piscine.

Suivez les instructions éventuellement présentées dans le logement

Dans la majorité des cas, vous trouverez dans le logement des instructions concernant l'utilisation de la piscine. Il est important de lire ces instructions avec attention et de les respecter. Elles vous

permettront d'éviter toutes les situations à risques, mais aussi de prévenir la pollution de l'eau, la formation d'algues ou l'endommagement du bassin et/ou de l'installation technique.

Ne pas couvrir en cas de chaleur

Pour les piscines équipées d'un dispositif de recouvrement du bassin, il est important de suivre les instructions du propriétaire ou du gérant en ce qui concerne le recouvrement ou non du bassin. Pendant les périodes chaudes, la formation des algues est favorisée si le bassin est recouvert, par exemple. En cas de formation d'algues, une piscine ne doit plus être utilisée. L'élimination d'algues de l'eau d'un bassin est une intervention qui peut être longue et très coûteuse.

Attention avec les objets coupants

Dans une piscine, faites toujours attention avec les objets coupants. Les cailloux, les capsules de bouteille et autres objets coupants étrangers à une piscine peuvent endommager sérieusement le liner d'une piscine. Les coûts de réparation sont généralement très élevés.

Signaler directement un problème éventuel

Si pendant votre séjour, un problème survient avec la piscine, tel que le verdissement de l'eau ou le dysfonctionnement d'un filtre, veuillez en informer le plus rapidement possible le propriétaire ou le gérant, ou Basic Travel en cas d'impossibilité.

Le propriétaire ou le gérant, ou un technicien spécialisé auquel il aura fait appel, se chargera de résoudre les problèmes techniques ou les problèmes avec l'eau et autres.

Accès à la piscine interdit aux animaux de compagnie

L'accès à une piscine faisant éventuellement partie du logement de vacances est toujours interdit aux animaux de compagnie.

Sécurité de piscine

En France, tous les logements avec piscine doivent être équipés d'un dispositif de sécurité de piscine. Cela peut être une alarme, une clôture ou un tapis de revêtement de bassin. Dans les autres pays, cela n'est pas le cas.

À titre de sûreté, nous vous rappelons qu'un dispositif de protection de bassin ne remplace jamais la surveillance par un adulte ; vous restez toujours responsable pour la sécurité des enfants qui vous accompagnent.

XV Entretien courant jardin/piscine

Le locataire doit en concertation permettre au propriétaire ou à son remplaçant de réaliser l'intervention nécessaire dans le logement de vacances loué, telle qu'arroser les plantes de jardin, entretenir la piscine ou réaliser des petites réparations et l'entretien courant.

Voir également l'art. 14.4 des conditions générales.

XVI Réclamations

Si à votre arrivée ou au cours de votre séjour, quelque chose ne s'avère pas correspondre à vos attentes ou vos souhaits, il est important que vous appliquiez notre procédure de réclamation (article 15 de nos conditions générales) et donc que vous signaliez toute réclamation éventuelle directement pendant votre séjour. Nous mettons tout en œuvre pour que votre séjour se déroule le plus agréablement possible. Résoudre une réclamation éventuelle le plus rapidement possible pendant

vosre séjour est notre objectif. En cas de réclamation, vous pouvez nous contacter au 0031(0)505265100.

XVII Travaux de construction

Il peut s'avérer que dans les environs (directs) d'un logement de vacances des travaux de construction, des travaux sur les voies principales ou voies d'accès, et autres soient entrepris de manière imprévue. Il nous est malheureusement impossible de prévenir cela. La planification et la fin éventuelle de tels travaux demeurent malheureusement hors de notre pouvoir. Nous ne pouvons donc endosser une quelconque responsabilité dans une telle situation éventuelle.

XVIII Autre pays, autres mœurs et coutumes et comportements adaptés

Dans un pays étranger, vous pouvez être confronté à d'autres mœurs et coutumes et à d'autres situations que celles auxquelles vous êtes habitué. Les comportements doivent parfois être adaptés en conséquence. En outre, selon l'environnement dans lequel un logement de vacances se trouve, il faut tenir compte dudit environnement. Vous pouvez par exemple causer une gêne sonore sans vous en rendre compte, rencontrer des animaux et des insectes que vous ne connaissez pas et être amené à utiliser des dispositifs non courants dans votre région, tels qu'une fosse septique, par exemple.

Bruit

Lors de votre séjour dans le logement de vacances, n'oubliez pas que vos voisins ne sont peut-être pas en vacances. Dans un environnement résidentiel, les discussions tard dans la nuit à l'extérieur peuvent provoquer une certaine gêne chez les voisins. Dans les endroits plus isolés, le bruit peut aussi porter très loin et causer de la gêne.

Animaux et insectes

Dans un pays étranger, vous pouvez rencontrer des animaux et des insectes différents de ceux de votre pays. Ne vous affolez pas de suite à la vue d'animaux ou d'insectes inconnus dans ou autour votre logement de vacances. Souvent, ceux-ci semblent plus dangereux ou nuisibles qu'ils ne le sont réellement. La présence de petits animaux ou insectes ne prouve rien quant à l'hygiène ou la propreté d'une maison. En cas de doute, demandez toujours des conseils au gérant, au propriétaire ou à Basic Travel avant d'entreprendre quelque chose à cet effet.

Fosse septique

Dans de nombreux pays, il existe des régions qui ne sont pas raccordées au tout-à-l'égout. Dans ces régions, les logements sont souvent équipés d'une fosse septique. Dans ces logements, il est très important de suivre les instructions présentes dans le logement de vacances, afin de prévenir les obstructions dans le circuit et autres.

XIX Conseils

1. N'oubliez pas de vous munir de votre passeport ou d'une pièce d'identité.
2. Si vous voyagez avec un animal de compagnie, veillez à vous munir et faire tout ce qui est nécessaire en ce qui concerne les vaccinations et le passeport pour animaux de compagnie de l'Union européenne.
3. Avant de partir, indiquez à des proches ou amis les coordonnées de contact et l'adresse du logement de vacances et de Basic Travel.

4. Veuillez à ce que Basic Travel dispose d'un numéro de téléphone mobile pour pouvoir vous joindre pendant votre voyage et votre séjour en cas de nécessité. Nous vous joindrons ainsi directement si nous devons vous avertir de quelque chose pendant votre séjour.
5. Pour d'autres informations importantes ou questions, nous vous invitons à consulter la Foire aux questions (FAQ) de notre site Internet.
6. Avant votre départ, veuillez relire une nouvelle fois nos conditions générales.
7. Dans la plupart des logements de vacances, vous trouverez des informations et des instructions rédigées par le propriétaire ou le gérant et applicables au logement concerné. Veuillez lire ces documents avec attention, afin de connaître ces instructions importantes et de pouvoir les suivre.

Groningue, le 9 avril 2013

© Basic Travel